

Dernière mise à jour le 24.10.2018

PPMS Risques majeurs

(Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)

Memento de gestion de crise à destination des personnels de l'école
ainsi que des forces de sécurité et des secours

(Trame « École » à renseigner)

ÉCOLE : élémentaire Henri Goumy Sainte Feyre

Nom du directeur d'école : DUBOUIS Sandrine

Ligne téléphonique directe : 05.55.80.06.33

Adresse : 5 rue du Parc 23000 Sainte Feyre

Coordonnées GPS : N 46°8'22.276" E 1°54'54.143"

Effectifs (adultes / élèves) : 114+8

Nombre de classes : 5

Accès des secours (si différent de l'adresse) :

Présenté en Conseil d'école le : 06.11.18

Adressé à l'IA-Dasen (voie hiérarchique) le : 06.11.18

Adressé au Maire de la commune le : 06.11.18

Version 2017 – 1 du 28 juin 2017

SOMMAIRE

Fiche 1 - Textes de référence (Pour mémoire)

Fiche 2 - Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur 3

Fiche 3 - Répartition des missions des personnels de l'école 4

Fiche 4 - Plans de masse de l'ensemble scolaire et de son environnement et plans de l'école 5

Fiche 5 - Recommandations générales selon les types de risques concernant l'école (Pour mémoire)

Fiche 6 - Annuaire de crise 7

Fiche 7 - Lots de crise et Mallette de première urgence 8

Fiche 8 - Fiche des effectifs des élèves et adultes présents (Pour mémoire).....10

Fiche 9 - Fiche individuelle d'observation (Pour mémoire).....11

Fiche 10- Les conduites à tenir en première urgence (Pour mémoire).....13

Fiche 11 - Information préventive des populations sur les risques majeurs (Pour mémoire).....18

Fiche 12 - Prise en compte de la dimension éducative (Pour mémoire)19

Fiches « conduite à tenir » selon l'évènement majeur impactant l'école :

Fiche 13.1 – risque séisme 21

Fiche 13.2 – risque vent violent – tempête.....22

Fiche 13.3 – risque orage- grêle.....23

Fiche 13.4 – risque neige – verglas.....24

Fiche 13.5 – risque TMD – industriel.....25

(À l'issue de la rédaction / actualisation du PPMS mettre à jour les numéros de page.)

Nota :

1 - Ce PPMS renseigné est à adresser à l'IA-Dasen (voie hiérarchique) et au Maire de la commune / EPCI dont dépend l'école par voie électronique.

2 – Pour votre information, ce PPMS sera adressé aux forces de sécurité (Gendarmerie / Police) et de secours (Pompiers) par la Préfet de la Creuse.

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

Existence d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) : ☒ OUI ☐ NON mais existence d'un Plan Communal de sauvegarde

Alerte lancée par la commune (existence des moyens à vérifier)

Signal émis par la cloche de l'église : ☒ OUI ☐ NON

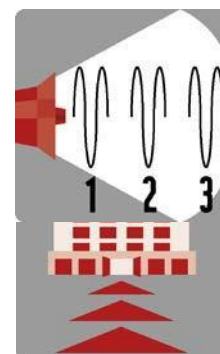
La fin d'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.

Mettez-vous en sécurité.

Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu : Guéret : 94,3 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Nota : la fiche 11 doit venir compléter cette information donnée aux familles.

RÉPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

FRÉQUENCE France Bleu : Guéret : 94,3 Mhz

ÉCOLES

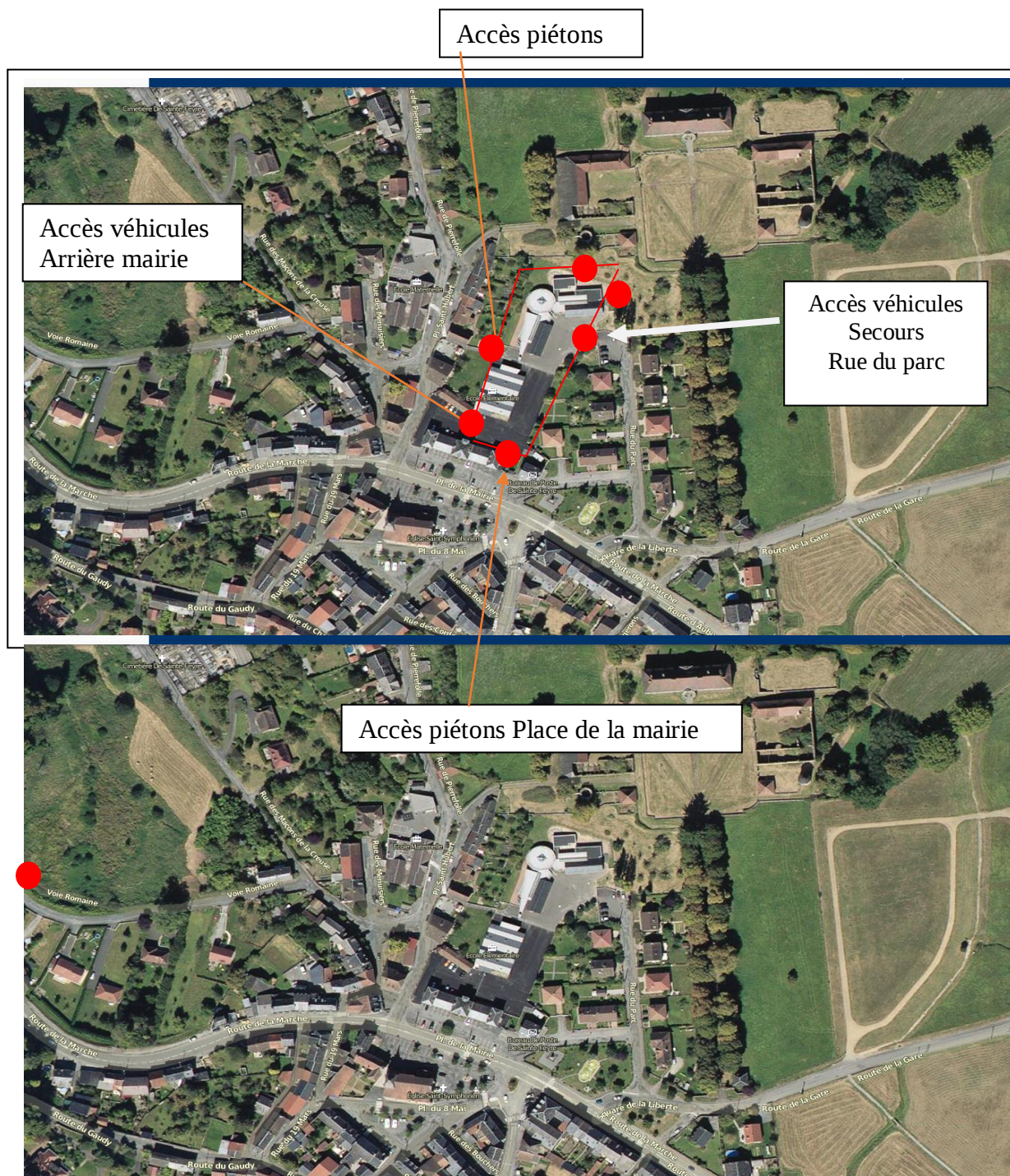
DIRECTEUR(TRICE)	
- Active le PPMS - S'assure de la mise en place des différents postes - Établit une liaison avec les autorités et transmet aux personnels les directives des autorités	Nom Directrice : DUBOUIS Sandrine Suppléant : LARPIN Francis <i>Numéro(s) de téléphone sur lequel ces personnes peuvent être appelées par les autorités et les secours :</i> Tél. fixe : 05.55.80.06.33 (si possible différent du numéro du standard) Mobile (éventuellement) :
PERSONNES RESSOURCES (enseignants, ATSEM, auxiliaires, assistants...)	
Veille au bon déroulement des opérations de regroupement	Titulaire : Sandrine Dubouis (directrice) Suppléant : Francis Larpin (enseignant)
Contrôle l'accès de l'établissement	Titulaire : Alain Gounon (employé municipal) Suppléant : Anne Albizzati (AESH)
Coupe les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité...)	Titulaire : Alain Gounon (employé municipal) Suppléant : Francis Larpin (enseignant)
S'assure que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier)	Titulaire : Sandrine Dubouis (directrice) Suppléant : Anne Albizzati (AESH)
Gère les communications téléphoniques (secours, familles...)	Titulaire : Sandrine Dubouis (directrice) Suppléant : Mireille Laroche (secrétaire de mairie)
Assure l'encadrement des élèves (liste des présents, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents)	Titulaire : chaque enseignant puis rapport à la directrice Suppléant :

Nota : les numéros de téléphones portables des personnes ressources, sur volontariat, seront utilement renseignés dans ce tableau (liaisons internes lors d'une crise majeure).

PLAN DE MASSE DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE ET DE SON ENVIRONNEMENT ET PLANS DE L'ÉCOLE

Plan de masse de l'ensemble scolaire et de son environnement

Ecole élémentaire Henri Goumy – 23000 SAINTE FEYRE



Plan de l'école

Ecole élémentaire Henri Goumy – 23000 SAINTE FEYRE



Zone de confinement : salles 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-12

ANNUAIRE DE CRISE

ÉCOLE : élémentaire Hneri Goumy 23000 SAINTE FEYRE

Ligne téléphonique directe : 05.55.80.06.33

Adresse : 5 rue du Parc 23000 Ste Feyre

Accès des secours (si différent de l'adresse) : idem

Causes possibles de suraccident¹ : néant

SERVICES	CONTACTS	N° DE TÉLÉPHONE
Éducation nationale		
Rectorat	Standard	05 55 11 40 40
Direction académique	Standard	05 87 86 61 23
	Secrétariat de l'IA-DASEN	05 87 86 61 21
IEN (1 ^{er} degré)	Secrétariat des circonscriptions - Guéret I et II-ASH	05 87 86 61 34
Préfecture		
Accueil		08 10 01 23 23
Mairie		
Accueil		05.55.80.00.17
Secours (n° prioritaire en cas de besoins multiples)		112
Pompiers (assistance à personnes)		18
SAMU (santé)		15
Police - gendarmerie (attentat intrusion)		17

¹ Il est utile de noter les équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation gaz, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux, fuel...).

LOTS DE CRISE ET MALLETTE DE PREMIÈRE URGENCE

Nota : à placer dans chaque lieu de mise en sûreté / confinement identifié.

Lot documents de crise :

- PPMS de l'école (version complète) ;
- lot de tableaux d'effectifs vierge (Fiche 8) ;
- lot de fiches individuelles d'observation (Fiche 9) ;
- lot de fiches conduites à tenir en première urgence (Fiche 10) ;
- projet(s) d'accueil individualisé et traitement associé ;
- plan(s) indiquant l'ensemble des lieux de mise en sûreté / confinement de l'école.

Lot matériel d'organisation de crise :

- brassards (pour identifier les personnes ressources) ;
- radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu Creuse radio locale conventionnée par le préfet ;
- rubans adhésifs (larges) ;
- ciseaux ;
- linges, chiffons, essuie-tout ;
- lampe de poche avec piles ;
- gobelets ;
- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- eau (si pas d'accès point d'eau) ;
- jeux de cartes, dés, papier, crayons ...

(Rayer les éléments non détenus et rajouter les éléments supplémentaires)

Mallette de première urgence :

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du protocole des soins et des urgences.

- savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture iso thermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;

- bandes de gaze de 5 cm, 7 cm et 10 cm et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- talkiewalkies ;
- masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections ».

(Rayer les éléments non détenus et rajouter les éléments supplémentaires)

NB :

- les équipements proposés pour le « lot matériel d'organisation de crise » et la « malette de première urgence » sont donnés à titre indicatif, l'utilité et la mise en place est à convenir avec le maire de la commune ;
- choisir des petits conditionnements ;
- les quantités de produits varient en fonction aussi du nombre d'élèves prévu par lieu de confinement
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés en fonction de la date de péremption la plus proche d'un élément ;
- les piles sont à conserver hors radio et lampe de poche ;
- pour les élèves faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), penser à se munir de leur traitement spécifique.

NOM du responsable du lieu de mise en sûreté :

[illegible]

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION³

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT	TAMPON
.....	
.....	

NOM	PRÉNOM	ÂGE	SEXE (M/F)

Maladies connues (asthme) :

Projet d'accueil individualisé (PAI) : NON ☐ OUI ☐ (joindre le traitement)

Cochez ce que vous avez observé

• Répond	
• Ne répond pas	
• Réagit au pincement	
• Ne réagit pas au pincement	
• Difficultés à parler	
• Difficultés à respirer	
• Respiration rapide	
• Plaies	
• Membre déformé	
• Mal au ventre	
• Envie de vomir	
• Vomissements	
• Tête qui tourne	
• Sueurs	
• Pâleur	
• Agitation	
• Angoisse	
• Pleurs	
• Tremblements	
• Autre (préciser)	
DURÉE DES SIGNES OBSERVÉS	

Fiche établie par :

NOM : Fonction :

Jour : Heure :

³ **à dupliquer et à mettre dans les malles de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.**

Notez ce que vous avez fait :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIÈRES DE RISQUES MAJEURS)

CONSIGNES GÉNÉRALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

URGENCES VITALES

arrêt cardiaque
perte de connaissance
hémorragie externe
écrasement de membres
effet de blast
trauma du rachis

URGENCES RELATIVES (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

maaises (aggravation de maladies - difficultés respiratoires - maux de ventre)
brûlures
plaies
crise convulsive (épilepsie)
fractures / luxations

NON URGENT (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

stress

panique

agitation

IMPORTANT : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;

- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir - panique

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;
-

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES)

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GÉNÉRALISÉE)

Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)

Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !

7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) :

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Signes :

- une coupure ou une piquûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.

INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement font obligation à l'état et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.

Plus d'information sur le Dicrim sur prim.net

Prim.net est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site

<http://www.risques.gouv.fr/>

constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

LE DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.

Plus d'information sur le DDRM sur prim.net

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE⁴

A tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

⁴

Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do;jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&idTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

UNE ÉDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- „ ■ Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- „ ■ Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Fiche conduite à tenir 13-1

Risque séisme

Déclenchement de l'alerte en interne école :

Qui : le premier à détecter.

Comment : à la voix.

Conduites à tenir :

- Dans la cour de récréation : s'éloigner des bâtiments et de tout ce qui peut s'effondrer.
Evacuation parc du château

- En salle de cours : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

Après les secousses :

- évacuer vers les zones extérieures de regroupement incendie (et parc du château) et ne jamais chercher à rentrer dans un bâtiment endommagé ;

- couper l'électricité au compteur général sauf si le bâtiment est endommagé ;

- au besoin appeler les secours (112) / informer la DSDEN 23 ;

- attendre les secours.



„ **Fiche conduite à tenir 13-2**

„ **Risque vent violent - tempête**

„

„

„ **Nota : les autorités n'ont pas eu les délais suffisants pour procéder à l'évacuation préventive.**

„ **Déclenchement de l'alerte en interne école :**

„ **Qui : le premier à détecter.**

„ **Comment : à la voix.**

„ **Conduites à tenir :**

- „ - Dans la cour de récréation : rejoindre les bâtiments et si possible choisir des salles opposées aux façades sous le vent. Si vous avez le temps, enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises ...).
- „ - En salle de cours :
- „ - choisir si possible des salles opposées aux façades sous le vent, fermer portes, fenêtres et volets ;
- „ - si absence de volets, renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- „ - surveillez ou renforcez, au besoin, la solidité des éléments de construction ;
- „ - au besoin appeler les secours (112) / informer la DSDEN 23 ;
- „ - attendre les secours.

„ **Fiche conduite à tenir 13-3**

„ **Risque orage - grêle**

„

„

„ **Nota : les autorités n'ont pas eu les délais suffisants pour procéder à l'évacuation préventive.**

„ **Déclenchement de l'alerte en interne école :**

„ **Qui : le premier à détecter.**

„ **Comment : à la voix.**

„ **Conduites à tenir :**

„ - Dans la cour de récréation : rejoindre les bâtiments.

„ - En salle de cours :

„ - fermer portes, fenêtres ;

„ - éviter d'utiliser les téléphones et appareils électriques ;

„ - couper l'électricité au compteur général (voir plan) ;

„ - au besoin appeler les secours (112) / informer la DSDEN 23 ;

„ - attendre les secours.

„ **Fiche conduite à tenir 13-4**

„ **Risque neige - verglas**

„

„

„ **Nota : les autorités n'ont pas eu les délais suffisants pour procéder à l'évacuation préventive.**

„ **Déclenchement de l'alerte en interne école :**

„ **Qui : le premier à détecter.**

„ **Comment : à la voix.**

„ **Conduite à tenir :**

„ - rester dans des bâtiments chauffés ;

„ - au besoin appeler les secours (18) / informer la DSDEN 23.

„ - attendre les secours.

„ **Risque transport matières dangereuses-industriel**

„

„

„ **Nota : les autorités n'ont pas eu les délais suffisants pour procéder à l'évacuation préventive.**

„ **Déclenchement de l'alerte en interne école :**

„ **Qui : le premier à détecter.**

„ **Comment : à la voix.**

„ **Conduites à tenir :**

„ **Nuage toxique**

„ - Dans la cour de récréation : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

„ - En salle de cours :

„ - regroupez tout le monde à l'abri dans les couloirs;

„ - coupez ventilation et électricité;

„ - fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations) ;

„ - évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;

„ - rassurer les élèves ;

„ - mettre en oeuvre les lots de crise et la mallette de première urgence ;

„ - au besoin appeler les secours / informer la DSDEN 23 ;

„ - attendre les secours.

„ **Explosion**

„ Évacuez dans le calme tout le monde vers le lieu de mise en sûreté externe défini en liaison avec le Maire en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...). Suivre les consignes données par le Maire / les services de secours.

„ **Explosion suivie d'un nuage toxique**

„ ☐

„ Regroupez tout le monde à l'abri dans les couloirs. Appliquer les consignes « Nuage toxique ».